

RAPPORT N°5

.....
VENTE DE TERRAIN – ZONE ARTISANALE DU PECHER A MARSAC EN LIVRADOIS

M. le Président expose :

La communauté de communes est propriétaire d'un terrain sur la zone artisanale du Pêcher à Marsac-en-Livradois. Le prix fixé par délibération de l'ex-CC LPA est de 5€/m². Un acquéreur s'est manifesté récemment à savoir :

- M. MATHELIN Serge pour la parcelle AB 173, d'une contenance de 13 a 22 ca, pour un montant de 6 610€ (six mille six cent dix euros). Le porteur de projet souhaite construire un bâtiment pour son activité de bureau d'études spécialisé dans la conception mécanique.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer l'acte et réaliser la vente avec M. MATHELIN pour un montant de 6 610 €,
- de désigner Maître Pierre SAURET comme notaire en charge de cette affaire,
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.